



Assemblée Générale ordinaire du 07 mars 2025  
PROCES-VERBAL

Le 07 mars 2025, les membres actifs de l'association Ecole d'Arts Martiaux de Courbevoie se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été établi une feuille d'émargement, approuvée par les membres présents en leur nom propre et/ou en tant que mandataire dépositaire d'une procuration. Cette feuille d'émargement figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. VIDAL François, président, assisté de M. ZERATH Maxime, secrétaire, et M. GUISNEL Philippe, trésorier.

33 (trente-trois) membres étaient présents ou représentés, dont 23 (vingt-trois) avaient une voix délibérative. Le nombre valant quorum étant atteint, toutes les décisions approuvées lors de la réunion sont considérées validées et prennent effet à partir de ce jour.

La séance a été ouverte à 19h25 et l'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du PV de l'AG du 09 février 2024
- Présentation et approbation du rapport moral du président
- Présentation et approbation du rapport financier du trésorier
- Présentation et approbation du rapport sportif du directeur sportif
- Vote des tarifs 2025/2026
- Démission de Maxime Zérath du poste de secrétaire du bureau
- Renouvellement du conseil d'administration

Réunion du bureau

- Election du secrétaire

**Assemblée Générale Ordinaire :**

- Approbation du PV de l'AG du 09 février 2024

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le PV est approuvé.

- Rapport moral du président

Quelques points :

- Le président demande de réduire le nombre d'AGO à une par an, en début d'année civile.
- Il va être fait une étude par le CA des cours qui fonctionnent / ceux qui ne fonctionnent pas.
- Le président demande que la présentation des résultats sportifs en AG soit désormais toujours effectuée par le directeur sportif.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport moral du président est approuvé.

- Rapport financier du trésorier

Quelques points :

- Le compte de résultat présente un déficit de 7000 euros : masse salariale, rupture conventionnelle prof, régularisation de charges, augmentations liées au prélèvement à la source, augmentation des frais obligatoires de formation.

La trésorerie reste néanmoins positive à ce jour, mais un acompte sur la subvention a été nécessaire pour régler les salaires.

La demande de subvention passe de 115 000 à 122 000 euros.

Il est révoqué la nécessité de mener une session de travail sur la « rentabilité des cours ».

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport financier du trésorier est approuvé.

- Rapport du directeur sportif

(Confère document joint au présent PV)

- L'EAMC a participé à 12 manifestations fédérales pour le judo, 8 pour le karaté.
- passage 1<sup>er</sup> dan Judo de Pascal à 65 ans
- Nihon et Tai chi, plusieurs passages de grade

- Tarif 2025/2026

- Le service des sports de la ville de Courbevoie demande d'établir un tarif non courbevoisien.

Non-Courbevoisien représentent + de 10% de notre effectif, environ 50 adhérents.

Pour toutes les sections il y aura un tarif « non courbevoisien » à partir de la saison prochaine. Pour une adaptation en douceur et ne pas être rétroactif vis-à-vis des adhérents fidèles, le tarif ne sera pas appliqué aux adhérents de plus de 3 ans d'ancienneté **déjà inscrits au 07 mars 2025, jour de cette AG.**

Le supplément proposé est de + 20 euros.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le tarif non courbevoisien est adopté.

- Le cours d'aïkido (1 cours/sem à 150<sup>e</sup>), est proposé en forfaitisation 2 cours à 240<sup>e</sup>.

A la majorité des membres présents ou représentés, le tarif des cours d'Aïkido est adopté, 1 abstention.

- La réduction de -15% pour les salariés du centre culturel de Courbevoie est supprimé et remplacé, par équité, par les -10% proposés au personnel de la ville de Courbevoie.
- Sur la brochure, modifier l'intitulé « carte d'adhésion » par « droits d'adhésion annuels ».

L'ensemble des mesures tarifaires est adopté à la majorité des membres présents ou représentés. Elles prendront effet à la rentrée 2025.

- Démission du secrétaire

L'AG prend acte de la démission de Maxime Zérath du poste de secrétaire du bureau et du conseil d'administration.

- Renouvellement du CA
- Valérie Deslandes (tai-chi), Jean-Christophe Chevrier (karaté), Benoit To (judo) sont tirés au sort pour sortir du CA mais ils indiquent se représenter. Maxime Zérath, démissionnaire, se représente également au conseil d'administration.
- A l'unanimité des membres présents ou représentés : Valérie Deslandes, Jean-Christophe Chevrier et Benoit To sont réélus.
- Maxime Zérath est réélu à la majorité des membres présents ou représentés, 1 abstention.
- Jean-François Rodas est élu à l'unanimité pour la section Judo et Marie-Noelle Bergue est élu à l'unanimité pour la section Tai-Chi Chuan

### **Réunion du bureau**

- Election du secrétaire

A 9 voix pour Valérie Deslandes, 5 voix pour Jean-François Rodas, Valérie Deslandes est élue secrétaire du bureau de l'EAMC pour 4 ans.

Les séances sont closes à 20h55.

*Le président,  
François Vidal*